



Ouagadougou, le 10 juin 2022

**Groupe de travailleurs civils en charge
de la "Gestion de l'Environnement"**
(Tél. : 73 96 56 15 / 78 26 18 67)

à

SON EXCELLENCE
MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE
Ouagadougou

Objet : Préoccupations relatives à l'organigramme
du ministère en charge de l'Environnement

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Nous nous adressons directement à vous dans l'espoir d'obtenir la bienveillance nationale auprès de vous afin de trouver des solutions aux énormes problèmes que nous subissons depuis plus de dix (10) ans. Les Environnementalistes de l'Etat constituent un corps civil qui demande juste une bonne organisation de leur département ministériel de tutelle afin d'accomplir correctement leurs missions de service public pour lesquelles ils ont été recrutés.

Nous osons croire que le "moins fort" demeure quelques fois écouté. Il faut rappeler que depuis l'adoption de la loi n° 063-2015/CNT du 15 septembre 2015 portant statut du personnel du cadre paramilitaire des Eaux et Forêts, les mêmes injustices sont dénoncées auprès de diverses autorités sans avoir d'issue. Nous espérons chez vous un rempart face aux manœuvres d'une catégorie de responsables politico-administratifs dans le cadre de l'organisation de notre ministère de tutelle. En effet, ils sont prêts à tout pour conserver des avantages personnels en prenant en otage le bon sens administratif et les ambitions pour un service public en amélioration continue pour les populations.

Depuis la formation du gouvernement en mars 2022, l'on a assisté à une fusion des ministères en charge de l'eau et de l'assainissement, de l'environnement et de l'énergie. Ce qui n'est pas une mauvaise chose en soi, au regard du contexte de notre pays et des missions des trois départements fusionnés. Depuis lors, le nouveau département en charge de l'environnement peine pour se doter d'un organigramme optimisé et consensuel qui puisse assurer son fonctionnement harmonieux. Sans se tromper, on peut affirmer que la vision gouvernementale qui a guidé la fusion des départements ministériels est en train d'être bafouée pour des intérêts égoïstes de certains groupuscules.

En rappel, avant même le redécoupage, le ministère en charge de l'environnement connaissait des

difficultés de fonctionnement liées à la coexistence d'une composante paramilitaire (les Eaux et Forêts) et d'une composante civile (les environnementalistes de l'Etat). La cohabitation entre ces deux composantes, ayant des textes, des mécanismes et des disciplines de fonctionnement différents, crée des incompréhensions et des frustrations récurrentes entre les agents dans l'exercice de leurs missions. Cette situation a été dénoncée par les travailleurs et a fait l'objet de nombreuses rencontres qui ont proposé plusieurs scénarii d'organisations du travail en vain.

Par la présente, nous voudrions vous exprimer nos vives préoccupations sur le projet de décret portant organisation du ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEEA), notre ministère de tutelle. En effet, cette organisation maintient illégalement et à dessein, la subordination systématique des environnementalistes au Cadre Paramilitaire des Eaux et Forêts au niveau déconcentré.

Un projet d'organigramme a été présenté le vendredi 03 juin 2022 aux responsables de structures du MEEEA par un comité mis en place à cet effet. Les syndicats du ministère avaient suspendu leur participation aux travaux dudit comité afin de dénoncer l'incohérence et les dangers que représentait l'organigramme en cours de rédaction.

Excellence Monsieur le Premier Ministre, le projet d'organigramme tel que présenté et prêt à être dans le circuit de son adoption par votre gouvernement comporte des tares graves qui concourent à l'exacerbation des problèmes déjà décriés par les travailleurs. Nous vous en exposons certains ci-après.

(i). Dans le projet d'organigramme du MEEEA, tout est mis en œuvre pour ne pas tenir compte de la spécificité du Cadre Paramilitaire des Eaux et Forêts en bricolant un double rattachement des Directions Régionales les concernant et les environnementalistes civils avec. Rappelons que les Directions Régionales des corps paramilitaires dans les différents départements ministériels sont rattachées à leur Directeur Général, Chef de Corps pour les besoins d'unité de commandement. Au MEEEA, on veut maintenir l'exception pour le corps des Eaux et Forêts de façon illégale et inutile au détriment des environnementalistes civils.

Le double rattachement des Directions Régionales est contraire aux dispositions du décret N°2022-0055/PRES/TRANS/PM/SGG-CM/ portant organisation type des départements ministériels. L'article 65 de ce décret stipule : «... .. *Les Directeurs régionaux sont hiérarchiquement rattachés au Secrétariat général* ».

L'on est en droit de se poser les questions suivantes :

- pourquoi ne pas structurer le commandement paramilitaire à l'image de tous les autres corps paramilitaires du pays que sont la Douane, la Garde de Sécurité Pénitentiaire (GSP) et la Police Nationale, et conformément à l'unité de commandement ?
- pourquoi l'institution paramilitaire la plus ancienne et la plus déconcentrée du pays ne doit pas bénéficier d'une déconcentration spécifique depuis la Direction générale jusqu'au Poste

Forestier conformément à son statut autonome ?

- pourquoi éviter de créer des Directions Régionales de Eaux et Forêts sans environmentalistes civils ce qui ne gêne en rien, ni les missions, ni l'existence des uns et des autres ; alors qu'actuellement les environmentalistes civils et leurs missions de "Gestion de l'Environnement" pour le service public se retrouvent phagocytés et inhibés ?
- pourquoi maintenir les environmentalistes civils dans des casernes paramilitaires et sous la hiérarchie des paramilitaires ?

(ii). Les réformes nécessaires prévues par la transition, risquent de ne pas avoir lieu au MEEEA. Dans le projet d'organigramme qui sera sur votre bureau les jours à venir, il est prévu que toutes les structures (Directions générales notamment) soient conservées. Toute idée de réforme intégratrice a été systématiquement rejetée, comme on en a l'habitude à l'ex ministère en charge de l'environnement. Tout est mis en œuvre pour préserver les intérêts de certains responsables, tout en espérant une prochaine dislocation du département et chacun va retrouver son ministère d'antan. L'innovation majeure (selon les auteurs) c'est la création d'un poste de Secrétaire Général adjoint. Ne faut-il pas optimiser les structures déconcentrées, plus proches des populations et des collectivités ?

(iii). La bonne gouvernance et la performance des services publics sont hautement importantes pour la construction du Burkina Faso. Il en est de même de la disponibilité d'agents publics compétents et consciencieux qui se mettent au service de leur pays pour résoudre les préoccupations des populations. Malgré tous ces principes, les environmentalistes se retrouvent sur le terrain à être contraints aux formalités de commandements paramilitaires et toute observance des règles de la fonction publique civile devient à la limite un « acte d'insubordination ». Le projet d'organigramme maintient le personnel civil de la famille d'emplois « Gestion de l'Environnement » sous la tutelle du Cadre Paramilitaire des Eaux et Forêt et dans des lieux de travail ayant de grandes caractéristiques de casernes paramilitaires. Ainsi, les questions de "gestion de l'environnement" pour lesquelles les Environmentalistes ont été recrutés sont reléguées au second plan, souvent usurpées. Le projet d'organigramme doit permettre à chaque famille d'emplois du MEEEA de réaliser ses missions vastes et complexes.

Déjà éprouvés par le contexte sécuritaire et socio-économique dans notre chère Patrie qui commande la cohésion sociale et l'unité nationale, nous souhaitons demeurer en communion avec nos frères et sœurs en prière et en bonnes attitudes pour le retour de la paix, tout en vaquant humblement à nos occupations professionnelles.

Excellence Monsieur le Premier ministre, l'organisation de notre ministère de tutelle que nous subissons depuis plusieurs années met gravement en cause les principes de bonne gouvernance et l'égalité entre

les citoyens. Cette situation va à l'encontre des valeurs de l'Administration Publique et de l'essence de notre lutte qui voudrait que tout Burkinabè soit traité avec dignité dans un Etat de droit véritable où il règne une bonne gouvernance, qui lui donne l'opportunité de servir l'intérêt général dans la sécurité et la cohésion sociale.

Notre frère Norbert ZONGO disait que « Le pire n'est pas la méchanceté des gens mauvais mais le silence des gens bien ». C'est donc très inquiet que nous portons à votre connaissance nos préoccupations et nous vous sollicitons devant l'Histoire à trouver une solution sans complaisance face à une telle forfaiture et faire valoir les décisions justes dont les conséquences positives de notre domaine de compétences vont impacter plusieurs générations de jeunes burkinabè.

Nous assistons aujourd'hui à des actes d'intimidation à l'égard de nos responsables syndicaux et nous sommes inquiets pour leurs vies et leurs sécurités. Pourtant ils ne font que réclamer une meilleure organisation du MEEEA. Nous restons engagés dans le respect de la légalité et convaincus que c'est au même titre que les autres travailleurs des familles d'emplois régis par la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la fonction publique d'état, que nous devons exercer les attributions de nos emplois et la coordination de nos missions dans des administrations civiles de l'Etat aussi bien au niveau central qu'au niveau déconcentré. Nous osons croire que votre Gouvernement voudrait bien incarner les valeurs d'égalité des citoyens burkinabè dans ses décisions conformément à la lettre et à l'esprit de l'article 1 de notre Constitution.





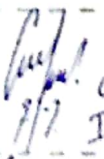
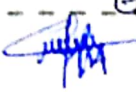
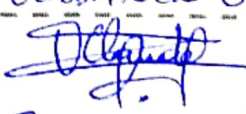
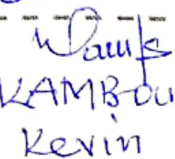
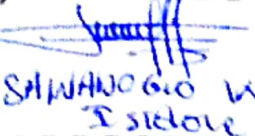
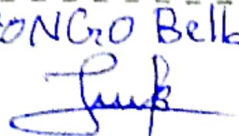


Excellence Monsieur le Premier Ministre, nous invitons votre gouvernement à favoriser une meilleure formule d'organisation du département en charge de l'environnement, en lieu et place du bricolage institutionnel en cours et qui exacerbe les problèmes de fonctionnement déjà dénoncés.

Espérant une meilleure mesure de nos cris de cœur pour la gouvernance du service public de "Gestion de l'Environnement", nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre considération déférente et fidèlement dévouée.

Ampliation :

- MEEEA
- MFPTPS
- SYNAEE

Ont signé :

 KANDE Mamadou	 OUEDRAOGO Gouyamba	 OUEDRAOGO Etienne	 ILBOUDO Pascal
 COMPAORE Issiaka	 DOLOBZANGA Anouva	 TIENDREBEDJI Claude	 KAMBOU Warmité Kevin
 SAWANOGO W. Istedore	 ZONGO Belbi	 ZARRE Pascal	 YAGO Gamal